



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



OFFRE D'EMPLOI

GARDIEN DE GYMNASSE (H/F)

Date de publication : 11/05/2022

Lieu de travail : Annemasse Agglomération

Filière : Technique

Date limite des candidatures : 10/06/2022

Prise de poste : Dès que possible

Type de contrat : Poste vacant

Statut : Titulaire / Contractuel

Catégorie statutaire : Catégorie C / Adj. technique

Rémunération : Entre 1400 et 1500 € net

Au sein de la Direction Culture, Jeunesse et Sport, vous serez chargé (e) des principales missions suivantes :

- Effectuer l'entretien des locaux des équipements sportifs : nettoyage selon les protocoles mise en place dans la collectivité.
- Contrôler et entretenir le matériel sportif selon les règles en vigueur
- Garantir l'ouverture de l'ERP dans de bonnes conditions de sécurité
- Accueillir les usagers et le public selon le planning d'utilisation et dans le respect du règlement intérieur
- Effectuer les tâches administratives liées au fonctionnement (présence clubs, demande de travaux, dégradation...)
- Faire de la petite maintenance (matériel d'entretien, sportif et bâtiment)

Nous recherchons :

Connaissances techniques : formation en bio nettoyage et utilisation de machines d'entretien, contrôle et maintenance du matériel sportif, sécurité et évacuation ERP, accueil du public

Savoir-faire : utilisation des outils informatiques

Savoir-être : sens du service public, travail seul ou en équipe, rigueur et diplomatie

Organisation de travail :

Travail sur 5 jours en moyenne, 36h30 par semaine et 25 jours de congés annuels et 8 de RTT.
Horaires: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et vendredi variable entre 14h et 22h45 – Travail le week-end selon manifestations sportives et astreinte le week-end 1 fois tous les 2 mois.

Les petits plus (sous certaines conditions en fonction du contrat et de l'ancienneté) :

Prime annuelle, Complément indemnitaire annuel, Tickets restaurants, remboursement trajet domicile-travail (abonnement train, bus et tram uniquement), Participation d'Annemasse Agglo à la protection sociale complémentaire des agents (sous conditions d'ancienneté), comité d'entreprise : le CNAS (Comité National d'Action Sociale, sous conditions d'ancienneté) et amicale du personnel.

Vous souhaitez en savoir plus sur le territoire avant de vous installer ? Vous trouverez des informations pour vous aider dans la brochure "[S'installer sur le territoire d'Annemasse Agglo](#)".

Merci d'adresser votre candidature
**(CV accompagné OBLIGATOIREMENT d'une lettre de motivation,
des trois dernières évaluations d'entretien)**

à Monsieur le Président d'Annemasse Agglo, en précisant l'intitulé exact du poste, par mail à :

recrutement@annemasse-agglo.fr

<https://www.annemasse-agglo.fr/>